

COMMUNE DE LA BUISSE

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020

Présents : Dominique DESSEZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX, Christian REY-GORREZ, Agnès DE GALBERT, Nicolas LE GUILLARME, Jean-Marc ATTALI, Jean-Paul AUSSEL, Sébastien BENARD, Thierry BOURGEOIS, Maxime CHAZARD, Sylvie COLOMBIER, Jacqueline DROUAUD, Christine MAZUET, Fanny PASQUIER, Jean-Louis RADICE, Florent SEGARD, Séverine SEVOZ-LAVERDURE, Daphné VANPRAET, Sylvaine MONGHEAL, Sandrine DELPHIN

Absents excusés : Aurélie Ducrot – Julien Viret

Pouvoirs : Aurélie Ducrot à Dominique Dessez - Julien Viret à Jean-Louis Radice

Secrétaire de séance : Christine Mazuet

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 18 Novembre 2020 à l'unanimité

Ordre du jour

DECISIONS :

ADMINISTRATION GENERALE :

- D 101-2020 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- D 102-2020 Création de poste des vacataires pour les activités périscolaires
- D 103-2020 Attribution de primes exceptionnelles pour les agents du service scolaire et les agents des autres services
- D 104-2020 Marché de Ménage : choix de l'entreprise
- D 105-2020 Décision Modificative
- Information : suppression des opérations de recensement de la population report à 2022

CITOYENNE ECOLOGIE :

- D 106-2020 Moustique Tigre – choix du scénario

AMENAGEMENT URBANISME ET HABITAT :

- D 107-2020 Convention de portage EPFL Acquisition terrain Bourderiat
- D 108 -2020 Acquisition des parcelles succession Maggi AK 15 AK 20 B52
- Point d'information : prolongation des délais transfert compétence PLUI

JEUNESSE :

- Point d'information sur l'avancée de la feuille de route
- D 109-2020 Participation pour un enfant scolarisé en classe ULIS à Tullins – année scolaire 2017-2018.

- D 110-2020 : Association l'Envol : renouvellement du contrat de mise en œuvre d'un Relais d'assistantes Maternelles entre les communes de Coublevie, St Nicolas de Macherin, St Etienne de Crossey et La Buisse 2020-2024.

PATRIMOINE :

- D 111-2020 Construction mur de soutènement Monteuil – Choix de l'entreprise
- D 112-2020 Assistance aux communes – service Voirie

INTERCOMMUNALITE :

- Point d'information : retour sur le conseil communautaire et les commissions

QUESTIONS DIVERSES :

Introduction du Maire

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et du personnel pour la richesse et l'implication de l'équipe dans son ensemble.

Fin d'année encourageante avec des signaux positifs tels que les installations de Noël, la concrétisation du parking de l'étang carré inauguré cette semaine faisant partie d'un ensemble Parking Maison de santé, résidence Afiph chemin de la plaine. Inauguration du commerce demain 17 Décembre et ouverture vendredi 18 décembre, commerce qui va créer une dynamique commerciale. 2 commerçants sur le marché le mardi. La livraison des colis aux personnes âgées a été réalisée. Dessins d'enfants appréciés par les anciens. Remerciements aux enfants du périscolaire. Rencontre avec les représentants de la SDH qui a permis de confirmer le programme de rénovation important sur les Muriers et Les Vieilles maisons.

DECISIONS :

ADMINISTRATION GENERALE :

- **D 101-2020 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal 2020-2026**

Rapporteur : Dominique DESSEZ

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement. Un projet de règlement intérieur a été étudié par le Bureau Municipal. Il est proposé à l'adoption du Conseil Municipal.

Débat : Fautes de frappes sur article 20 et 23 à corriger. Une précision est apportée sur la différence entre commission et comité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le règlement du conseil municipal tel qu'il vient d'être présenté.

➤ **D 102-2020 Création de poste des vacataires pour les activités périscolaires**

Rapporteur : Dominique DESSEZ

Comme chaque année scolaire, il est nécessaire de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activités périscolaires et d'études surveillées. Il est proposé de recruter 5 intervenants, de rémunérer leurs interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui leur sera alloué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création des postes de vacataire pour assurer les missions suivantes :

- 4 Postes d'enseignants (2h par semaine) qui seront rémunérés au taux maximum proposé par l'Education Nationale,
- 1 Poste d'intervenant (atelier créatif), à raison de 2h30 par semaine, et selon les besoins de la période, rémunéré à hauteur de 28€ brut par séance effectuée.
- **D 103-2020 Attribution de primes exceptionnelles pour les agents du service scolaire et les agents des autres services**

Rapporteur : Dominique Dessez

Depuis le premier déconfinement du mois de mai 2020 et encore aujourd'hui, les agents périscolaires et ATSEM des écoles de La Buisse ont connu de nombreuses et profondes modifications de leurs missions de base :

- modifications successives des organisations et des plannings associés, parfois en un temps très court,
- prise en charge de nouvelles missions en support aux enseignant.es,
- accroissement des missions lié à la stricte application des différents protocoles sanitaires connus depuis mai 2020,

Elles ont été dès le début en première ligne, auprès des enfants, des enseignant.es et des parents.

Elles ont su démontrer dans ce contexte difficile une très grande capacité d'adaptation et faire preuve d'un fort engagement.

Elles ont ainsi fortement et activement contribué à la réussite et à une reprise sereine lors des différentes phases que nous avons vécues sur les temps scolaires et périscolaires.

Il est ainsi proposé que :

compte-tenu du surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis les agents périscolaires et ATSEM de La Buisse, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel et en contact régulier avec les élèves, les enseignant.es et les parents pour assurer la continuité du fonctionnement des services depuis le mois de mai 2020,

- soit attribuée une prime exceptionnelle destinée à reconnaître les sujétions exceptionnelles et les modifications des missions connues par les agents du service périscolaire et les ATSEM depuis le mois de mai 2020.

- Le montant de cette prime exceptionnelle soit de 200 € pour un temps complet avec application du prorata temporis en fonction des temps de travail
- Dit que cette prime sera versée sur le traitement du mois de Janvier 2021 compte tenu de la réalisation effective des paies du mois de Décembre

La crise sanitaire a ainsi provoqué des conditions de travail spécifiques pour le service scolaire, avec une capacité d'adaptation et un engagement particulièrement fort des agents de ce service.

Au-delà du service scolaire, les agents municipaux des autres services ont été confrontés à des modifications dans leurs organisations de travail, et ont à cette occasion, montré des capacités professionnelles remarquables, une forte réactivité, un sens de l'initiative et un engagement professionnel important.

C'est pourquoi, il est proposé que soit attribuée, pour l'ensemble des agents municipaux, hormis ceux du service scolaire bénéficiaires de la prime exposée précédemment, une prime exceptionnelle de 150 € pour un temps complet (avec application du prorata temporis en fonction du temps de travail) ; prime versée sur le traitement du mois de janvier 2021.

Les différents échanges permettent d'évoquer une proposition alternative : prime de 250€ pour les agents du service scolaire / prime de 150€ pour les agents des autres services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

AUTORISE l'attribution d'une prime exceptionnelle de 250 € au profit des agents des services scolaire et périscolaire compte tenu du surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis les agents périscolaires et ATSEM de La Buisse, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel et en contact régulier avec les élèves, les enseignant.es et les parents pour assurer la continuité du fonctionnement des services depuis le mois de mai 2020.

AUTORISE, pour les agents des autres services, l'attribution d'une prime exceptionnelle de 150 € compte-tenu des modifications des conditions de travail entraînées par la crise sanitaire et de l'engagement professionnel particulièrement fort de ces agents dans ce contexte.

PRECISE que cette prime est attribuée au prorata temporis du temps de travail des agents concernés

DIT que cette prime sera versée sur le traitement de janvier 2021

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021

CONFIE le soin à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels d'attribution de cette prime

3 abstentions

➤ **D 104-2020 Marché de Nettoyage : choix de l'entreprise**

Rapporteur : Christian Rey-Gorrez

Il est rappelé au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le marché des travaux de ménages dans les bâtiments communaux. Le marché précédent a été prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020. Il a donc été nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Par délibération 95-2020 du 18 novembre 2020 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer la consultation permettant de retenir une entreprise de nettoyage pour les 3 années à venir.

La consultation s'est déroulée du 19 Novembre 2020 au 14 décembre 2020

6 entreprises ont déposé une proposition :

ENTREPRISE	MONTANT HT
ADN	71 278,00 €
EDEN	80 732,50 €
STEM	54 680,00 €
FRAMEX	59 431,08 €
FAR ELEC	117 465,00 €
ARCADE	37 918,48 €

Une commission d'analyse des offres s'est tenue en mairie le 14 décembre pour examiner la conformité et la qualité des offres en fonction des prix et du questionnaire joint au cahier des charges.

Le classement des offres est le suivant :

ENTREPRISE	PRIX HT	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINALE	
				/100	/20
		/60	/40	/100	/20
FRAMEX	59 431,08	49	40	89	17,80
ARCADE	37 918,48	60	17	77	15,40
STEM	54 680,00	51	25,5	77	15,39
ADN	71 278,00	43	32	75	14,99
EDEN	80 732,50	38	29	67	13,43
FARELEC	117 465,00	19	0	19	3,87

La commission d'analyse des offres propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise FRAMEX. En effet, cette offre a obtenu une note de 20 sur 20 au questionnaire technique. A travers ses réponses, la société a su démontrer son professionnalisme ainsi que la qualité de ses prestations. Ses propositions d'organisation et ses méthodes managériales permettront à la collectivité d'avoir un service de qualité et ininterrompu (système de pointage en temps réel sur site, contrôles et formations régulières).

Un planning précis a été fourni.

ORGANISATION PREVISIONNELLE DU LUNDI AU SAMEDI

Agents	Bâtiments	Fréquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures mensuelles	Heures annuelles
Agent 1	Mairie	2 fois/sem.	2.00 h			2.00 h			17.33 h	208.00 h
	Bibliothèque	2 fois/sem.	1.00 h			1.00 h			7.33 h	88.00 h
	Maison des associations	1 fois/sem.				0.50 h			2.17 h	26.00 h
	Salle socio	1 fois/sem.						1.50 h	6.50 h	78.00 h
Agent 2	Ecole élémentaire	5 fois/sem.	4.00 h	4.00 h	4.00 h	4.00 h	4.00 h		60.00 h	720.00 h
Agent 3	Ecole élémentaire	5 fois/sem.	3.75 h	3.00 h	3.00 h	3.25 h	3.00 h		48.00 h	576.00 h
Agent 4	Ecole maternelle le Chalet période scolaire	5 fois/sem.	2.00 h	1.50 h	1.50 h	1.50 h	1.50 h		24.00 h	288.00 h
	Ecole maternelle le Chalet période MJC	5 fois/sem.	2.50 h	2.50 h	2.50 h	2.50 h	2.50 h		13.54 h	162.50 h
	Souris verte	4 fois/sem.	0.50 h	0.50 h		0.50 h	0.50 h		8.00 h	96.00 h
Agent 5	Ecole maternelle galerie	5 fois/sem.	2.25 h	2.00 h	2.00 h	2.25 h	2.00 h		31.50 h	378.00 h
Agent 6	Salle polyvalente	1 fois/sem.						2.25 h	9.75 h	117.00 h
	MJC période scolaire	3 fois/sem.			2.00 h	1.75 h		2.00 h	17.25 h	207.00 h
	MJC période vacances	5 fois/sem.	1.75 h	1.75 h	2.00 h	1.75 h		2.00 h	10.02 h	120.25 h
HEURES ANNUELLES										3064.75 h

Et, d'un point de vue environnemental, 75% de produits utilisés sont certifiés Ecolabel.

Pour la désinfection des sanitaires, ils utilisent un produit qui n'est pas certifié Ecolabel mais qui limite l'impact environnemental (substances d'origine naturelle) qui ne contient aucune substance nocive pour les agents l'utilisant.

En ce qui concerne le stockage et la gestion des déchets générés, des bidons de grande contenance (5L) sont stockés et remplis régulièrement sur site. Ces bidons servent à remplir des flacons de plus petites contenances pour l'usage quotidien.

L'interlocuteur communal procèdera aux opérations de contrôle permettant la bonne application du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FRAMEX

CONFIE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier le marché à l'entreprise et de transmettre les réponses de refus des offres aux autres candidats

➤ **D 105-2020 Décision Modificative**

Rapporteur Dominique DESSEZ

2 projets ont fait l'objet de frais d'étude et ont ou vont démarrer pour leur partie travaux : le parking de l'étang carré et le mur de soutènement route de Monteuil. Il convient par conséquent, de transférer au compte « 2313 – travaux en cours » la maîtrise d'œuvre payée au « 2031 – frais d'études ». Cela permettra de rendre ces dépenses éligibles au Fonds de Compensations de la TVA.

Pour le parking de l'étang carré : 5 640€ sont basculés

Pour le mur de soutènement route de Monteuil : 5 983,20€ sont basculés

Soit un total de 11 623,20€

038061	LA BUISSE	DM n°3 2020
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	0,00 €	11 623,20 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 623,20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	11 623,20 €	0,00 €	11 623,20 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	11 623,20 €	0,00 €	11 623,20 €
Total Général		11 623,20 €		11 623,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité la Décision Modificative

➤ **Point d'Information : suppression des opérations de recensement de la population report à 2022**

En raison des conditions sanitaires, les services de l'INSEE ont décidé de repousser les opérations de recensement de la population qui devaient se dérouler du 15 janvier au 25 février 2021 sur la commune de La Buisse. Ces opérations sont repoussées à 2022.

CITOYENNE ECOLOGIE :

➤ **D 106-2020 Moustique Tigre – choix du scénario**

Rapporteur Nicolas LEGUILLARME

En séance du Conseil Municipal du 18/11/2020, un point d'information a été présenté relatif aux différents scénarios de lutte contre le moustique tigre. Il est rappelé au conseil municipal que la commune fait partie des 6 communes du sud du territoire intercommunal concernées par le phénomène. Il est nécessaire que le conseil municipal se positionne avant la fin de l'année sur la stratégie communale à adopter.

Les partenaires (Conseil Départemental – Eirad) proposent de mettre en place différents niveaux d'intervention :

- **Scénario 1** : Une gestion à l'échelle communale dans le cadre de ses compétences hygiène et salubrité. Elle réalise les opérations de sensibilisation formation communication avec les supports mis à disposition par l'Eirad.
- **Scénario 2** : Une gestion à l'échelle communale avec appui extérieur :
 - Accompagnement sur la formation du personnel
 - Etablissement d'un diagnostic et plan d'action (Eirad)
 - Mise à disposition des outils d'information existants pour mettre en œuvre un plan d'action communal :
 - Désignation d'un référent communal – avec temps de formation et lien transversal interservices
 - Répartition des rôles commune / Eirad / Département à définir dans une convention fixant les temps de personnel Eirad mobilisé.
- **Scénario 3** : Intégration de la commune dans le périmètre de démoustication

Partenariat renforcé et pluriannuel commune Eirad pour réaliser le diagnostic et le plan d'action. Participation financière (reste à charge communal indicatif) de 2873 € par an (0.895 € par habitant)

Comparaison des 3 scénarios

Scénario	Communes	Département	Avantages	Inconvénients
Scénario 1 Gestion communale	Fait réaliser le diagnostic, définit et met en œuvre le plan d'action avec les moyens humains et techniques internes et/ou externes	Formation du personnel (EIRAD)	Maitrise des objectifs et des moyens Adapté pour une nuisance émergente	Trouver les leviers en personnel en interne pour piloter et Gestion des plaintes par la commune
Scénario 2 Gestion communale avec appui EIRAD	Mise en œuvre du plan d'action adapté à ses moyens	Formation du personnel et diagnostic et plan d'actions (EIRAD)	Maitrise des objectifs et des moyens Montée en compétence progressive	Trouver les moyens en personnel, éventuellement mutualisés avec d'autres communes / EPCI Gestion des plaintes par la commune
Scénario 3 Intégration dans le périmètre	Sc 2 + Fait réaliser le plan d'action tout en gardant le pouvoir de police	Obligation de financer 50% des dépenses à l'échelle du périmètre de démoustication	Mise à disposition de moyens par l'EID mais des missions restant à charge des communes (pouvoir de police ...)	Nouvelles dépenses obligatoires Moins de levier pour maîtriser la dépense

Voreppe et St Jean de Moirans se positionnent sur le scénario 3. St Jean de Moirans évoque le manque de moyens en personnels mais serait d'accord pour intégrer une mutualisation entre communes

Pour ce qui nous concerne, les agents des services techniques sont motivés pour monter en compétences. Prévoir un temps de formation élus et agents pour 2021. La problématique fait timidement son chemin au sein de la CAPV.

Quelle mutualisation envisageable ? Mutualiser l'embauche de saisonniers par exemple. La mutualisation d'une démarche peut également être envisagée.

La participation du scénario 3 est estimée sur une base et un volume horaire estimé. En s'intégrant au scénario 3 il pourra être difficile de limiter la montée en charge des coûts. L'adhésion au scénario 3 est un engagement pour la durée. La formation des agents est incluse dans le scénario 3.

La localisation du personnel de l'Eirad à Goncelin est une contrainte. L'Eirad n'intervient en traitement larvaire que sur l'espace public. Quels objectifs pour la commune ? L'autonomie, la compétence pour maîtriser le sujet. Quelle charge peut représenter ces missions pour les services techniques ? En termes d'obligation légales la commune est responsable de la salubrité publique. Scénario 2 intéressant mais ne dispose pas de la disponibilité d'une expertise extérieure de l'Eirad.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Retient le Scénario 2 : 21 pour ; 2 abstentions

AMENAGEMENT URBANISME ET HABITATION

➤ D 106-2020 Convention de portage EPFL Acquisition terrain Bourderiat

Aucun retour n'ayant pu être obtenu de la part de l'EPFL concernant ce projet d'acquisition ce point est reporté.

➤ D 107-2020 Acquisition des parcelles succession Maggi AK 15 AK 20 B52 (sous réserve de notification des services fiscaux)

Rapporteur : Christian Rey-Gorrez

Sylvaine Mongheal ne prendra pas part au vote au titre de personne intéressée

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre des procédures de reprises des biens considérés sans maître, la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles de propriétaires ne disposant d'aucune possibilité de succession.

Les services fiscaux, en partenariat avec la commune, ont ainsi pu identifier les parcelles de terrain appartenant à Monsieur MAGGI, revenues à l'Etat, dont la commune peut faire l'acquisition.

La commission Patrimoine a examiné quelles parcelles pouvaient représenter un intérêt pour la commune en termes de maîtrise foncière sur les 10 parcelles concernées. Il s'agit des parcelles cadastrées section AK 15 d'une superficie de 2380 m² et AK 20 d'une superficie de 809 m² situées en bordure de la route de Champ Chabert et de la parcelle cadastrée section B 52 d'une superficie de 280 m² à usage de jardin située dans le centre du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE L'acquisition de principe des parcelles

PROPOSERA L'acquisition de ces parcelles lors d'un prochain conseil municipal lorsque le prix de vente sera connu.

- Point d'information : prolongation des délais transfert compétence PLUI
 - ➔ Un débat et une délibération sur ce point sera prévue lors d'un conseil municipal du 2^{ème} trimestre 2021.

JEUNESSE :

- Point d'information sur l'avancée de la feuille de route

Sophie Bethoux présente le détail des actions lancées par le Pôle jeunesse :

- Mise en place d'une commission partenariale
- Sport à l'école
- PEDT
- Conseil Municipal Jeunes

Actions en direction des jeunes :

- Salle jeunes Vestiaires
- Décoration de Noël
- Chantiers jeunes

Vérifier le rétro planning de montage du PEDT. Est-il envisageable de l'avancer à la rentrée de septembre 2021 ? L'engagement pris est de mettre en place les nouvelles dispositions en septembre 2022. Réfléchir sur les modalités de la consultation. La consultation devra se faire au plus tard en Février 2022. Prendre le soin de vérifier les obligations réglementaires.

Quel que soit le rythme retenu à 8 ou 9 ½ journées, différentes solutions sont envisageables.

En ce qui concerne l'étude mode de garde et petite enfance, on s'appuiera sur l'étude des données mises à jour par le CIAS ce qui reporte la mise en oeuvre des projets concrétisés à mi-mandat.

- **109-2020 Participation pour un enfant scolarisé en classe ULIS à Tullins – année scolaire 2017-2018.**

Rapporteur Sophie Bethoux

La commune de Tullins dispose d'une classe accueillant les élèves en dispositif ULIS. Un élève de la commune de La Buisse a bénéficié de cet accueil spécialisé au cours de l'année scolaire 2017-2018. Dans le cadre de cet accueil, la participation financière de la commune de La Buisse facturée par la commune de Tullins est de droit.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adopter la participation à la commune de Tullins d'un montant de 1412€ pour l'accueil d'un élève de la commune de La Buisse en classe avec dispositif ULIS au cours de l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE cette décision à l'unanimité

- **110-2020 : Association l'Envol : renouvellement du contrat de Mise en œuvre d'un Relais d'assistantes Maternelles entre les communes de Coublevie St Nicolas de Macherin St Etienne de Crossey La Buisse 2020-2024.**

Rapporteur Jacqueline DROUAULT

Une présentation du service intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles est faite au conseil municipal. Le fonctionnement du RAM est le suivant :

L'organisme est géré par deux animateurs salariés de l'association. La durée hebdomadaire de travail de ces animateurs est fixée conformément aux exigences de la CAF à 2 fois 70%, soit 140%, de la durée légale de travail. Le contrat de travail est un contrat à durée indéterminée.

En complément un(e) secrétaire de gestion recrutée à raison de 2 heures hebdomadaires, en contrat à durée indéterminée. L'association assure toutes les obligations attachées à la qualité d'employeur. Un comité de gestion se réunit au moins une fois par an.

Afin de faciliter le fonctionnement du RAM inter communal, les communes s'engagent à fournir les infrastructures nécessaires à l'organisation des activités des animateurs du RAM (bureau, matériel informatique, accès Internet, lieu de permanence et d'animations collectives, ...), conformes aux exigences de la Protection Maternelle et Infantile.

La communication sur l'ensemble des communes du bassin de vie est réalisée par l'association qui assure la gestion globale du projet de Relais assistants Maternels intercommunal dans le cadre d'un contrat RAM signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble. L'activité est également subventionnée par le Conseil Départemental de l'Isère.

Sur le plan financier le service porté par l'association est financé par :

- Une prestation de Service Ordinaire (PSO) de la CAF
- Une subvention du Conseil Départemental de l'Isère
- Une subvention de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

En complément, les communes signataires s'engagent à compléter le financement du service Relais d'assistantes Maternelles.

Le contrat précise les modalités d'attribution de cette participation basée sur les budgets prévisionnels et les comptes administratifs de l'association dans le cadre d'un calendrier annuel de contrôle et de versement des participations.

Le Conseil Municipal est sollicité pour assurer la continuité du service.

Départs de Sylvaine Mongheal et Fanny Pasquier

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement du contrat de participation à l'activité du Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal entre les communes de Coublevie, St Nicolas de Macherin, St Etienne de Crossey, La Buisse pour les exercices 2020 à 2024.

DIT que les crédits relatifs à la participation communale sont inscrits aux budgets de chacune des années considérées au contrat.

PATRIMOINE :

➤ D 111-2020 Construction mur de soutènement Monteuil – Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, par délibération, a confié le soin au bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération de lancer une consultation pour le marché de travaux relatif à la construction d'un mur de soutènement route de Monteuil.

La consultation s'est déroulée du 20/10/2020 au 13/11/2020. Publication sur le portail d'annonces légales les Affiches.fr. L'estimation du maître d'œuvre était de 114.515,00 HT.

11 entreprises ont transmis leur proposition de prix pour cette opération. 10 propositions ont été retenues. Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse. Sur la base de cette analyse et de l'application des critères définis au marché, les offres ont été classées dans l'ordre suivant :

Rang	Note / 20	Entreprise	Montant total HT
1	19.40	PELLISSARD SAS	95.469,94 €
2	17.59	BTP CHARVET	108.108,00 €
3	17.04	CONVERSO TP	111.995,00 €
4	15.52	DHERBEY COUX BLANC	129.329,00 €
5	15.40	GELAS CONSTRUCTION	114.739,50 €
6	15.24	MOULIN TP	148.108,25 €
7	15.11	EIFFAGE GENIE-CIVIL	154.920,00 €
8	14.98	MI SATRA SAS	119.994,50 €
9	12.33	BIASINI	179.820,00 €
10	10.89	EUROVIA ALPES	136.255,00 €

Par conséquent, la commission propose au conseil municipal de retenir l'entreprise PELLISSARD SAS disposant de la meilleure note technique et financière au prix de 95.469,94 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise PELLISSARD SAS pour la réalisation des travaux de construction d'un mur de soutènement route de Monteuil dans le cadre de la consultation organisée à cet effet, offre obtenant la meilleure note, au prix de 95.469,94 € HT

CONFIE le soin à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires au lancement de l'opération

DIT que les crédits budgétaires sont portés au sein du budget général communal

➤ **D 112-2020 Assistance aux communes – service Voirie**

La commune de La Buisse peut bénéficier de l'assistance technique des services de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en adhérant à la convention d'assistance aux communes - service voirie. Il s'agit pour la commune de bénéficier toute l'année du soutien technique du service voirie de la CAPV. Cet apport technique permet d'obtenir rapidement un avis sur un projet, afin de mieux éclairer les élus et les services sur les contraintes techniques et réglementaires présentes. 23 communes de la CAPV sont éligibles au dispositif. Son coût annuel mutualisé est porté à 50% par la CAPV. La cotisation annuelle communale serait de l'ordre de 4000 € par an. L'engagement est pris pour la durée du mandat. Le bureau Municipal a donné son accord de principe.

Ce service était rendu par l'Etat. Lorsque l'Etat a arrêté le dispositif, il a été repris par la CAPV.

Cette compétence existait en interne au sein des services techniques. Nous ne l'avons plus aujourd'hui.

Le service est souple, peu formalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le principe d'adhésion au service

CONFIE le soin à Monsieur le Maire de se faire confirmer les engagements financiers correspondants

INTERCOMMUNALITE :

- Point d'information : retour sur le conseil communautaire et les commissions

Conférence des Maires :

Lors de la conférence des Maires a eu lieu un débat sur le foncier disponible, sa maîtrise par la puissance publique, la maîtrise des prix et la nécessité de limiter l'artificialisation.

A également eu lieu un débat sur la gouvernance, la relation Pays Voironnais et communes et Pays Voironnais et citoyens.

Un pacte de gouvernance, est en cours de construction. L'objectif est de mettre en œuvre un Conseil de Développement plus représentatif du territoire.

Un débat s'est installé entre démocratie représentative et démocratie participative. Le Pays Voironnais met également en chantier un projet stratégique et un pacte financier et fiscal pour lesquelles sont attendues des contributions communales.

Commission transition écologique

Schéma de secteur exposé, adopté en 2015 et à échéance en 2021. Le schéma de secteur, s'il est modifié, est supprimé. Le SCOT se substitue dans ce cas. Il s'agit d'un document de planification qui a un impact sur nos PLU.

Mise en place du service public de la Performance énergétique. Convention avec l'AGEDEN reconduite. Accompagnement des particuliers. Mise en place d'un service public. Les EPCI sont sollicités par le département sur ce sujet.

Présentation du schéma directeur d'assainissement.

Mise en place d'un groupe de travail déchets et d'une commission intercommunale d'accessibilité.

Commission solidarité :

Poursuite des ponts d'information CIAS ADPAH. Mise en place des groupes de travail début janvier, personnes âgées, culture.

Commission économique :

Revue détaillée de l'ensemble du patrimoine destiné au développement économique et les potentiels et stratégies, notamment celle qui concerne Centr'Alp. Evocation de l'arrivée de l'entreprise A Raymond sur Centr'Alp avec 450 emplois potentiels avec mutualisation des parkings. Evocation du développement du e-commerce.

Questions diverses :

Extension MJC : la consultation des architectes a rassemblé environ 60 candidatures.